

1.10 Pauvreté monétaire en France depuis 1970

En 2018, le **taux de pauvreté** s'établit à 14,8 % de la population de France métropolitaine vivant en ménage ordinaire. 9,3 millions de personnes sont pauvres, au sens où elles ont un **niveau de vie** inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 063 euros par mois. Ce seuil correspond à un **revenu disponible** de 1 063 euros pour une personne seule, 1 594 euros pour un couple sans enfant et 2 231 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, le montant de base du **RSA** s'élève au 1^{er} avril à 551 euros mensuels pour une personne seule sans enfant et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (**Aspa**, ou minimum vieillesse) à 833 euros pour une personne seule à la même date. En 2018, 66 % des personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA et 48 % de celles vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

La mesure de la pauvreté dépend du seuil retenu : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian, soit 885 euros par mois, le taux de pauvreté en 2018 est de 8,3 %. Les seuils de pauvreté relatifs suivent l'évolution du niveau de vie médian. En 2018, les personnes pauvres au seuil de 60 % ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 063 euros, contre 889 euros en 1996 en euros constants. Au seuil de 50 %, leur niveau de vie mensuel est inférieur à 885 euros en 2018, contre 740 euros en 1996.

Entre 1975 et 1984, le taux de pauvreté à 60 % décroît fortement (14,3 % en 1984 contre 17,9 % en 1975, ► **figure 1.a**). Cette baisse concerne particulièrement les retraités, qui bénéficient de revalorisations du minimum vieillesse et de meilleures retraites grâce à des durées de cotisation plus longues que les générations précédentes. Il augmente ensuite progressivement jusqu'en 1996 et atteint 16,2 %. Pour assurer une comparaison temporelle

entre 1975 et 2018, les taux de pauvreté sont ici calculés sur un périmètre de revenus constant mais incomplet, celui de 1975.

Depuis 1996, les taux de pauvreté sont calculés sur un périmètre de revenus plus complet incluant les revenus financiers et certaines prestations non disponibles précédemment. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ de 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. De 2004 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, sous l'effet de la crise, il augmente significativement. Il est alors stable autour de 14 % jusqu'en 2017. En 2018, il augmente de 0,7 point et s'établit à 14,8 %, soit 9,3 millions de personnes ► **figure 1.b**. La baisse des allocations induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité explique en partie cette hausse.

En 2018, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel inférieur à 855 euros. En comparant ce niveau de vie médian des personnes pauvres au seuil de pauvreté à 60 %, on en déduit une **intensité de la pauvreté** égale à 19,6 % ► **figure 2**. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (baissant de 2,6 points au seuil à 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Entre 2003 et 2011, l'intensité de la pauvreté au seuil de 60 % a peu fluctué. En 2012, elle a augmenté de 1,4 point puis a diminué d'autant en 2013. Depuis, elle reste stable autour de 20 %.

En 2019, selon des estimations provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, le taux de pauvreté diminuerait de 0,3 point. ●

► Définitions

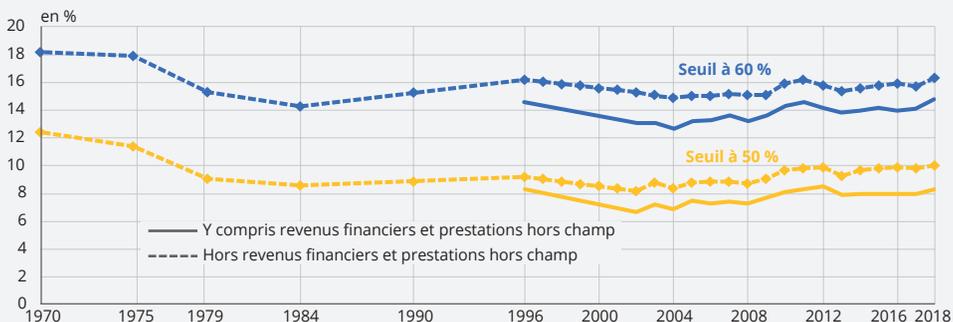
Pauvreté monétaire, taux de pauvreté, niveau de vie, seuil de pauvreté, revenu disponible, revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), intensité de la pauvreté, microsimulation : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

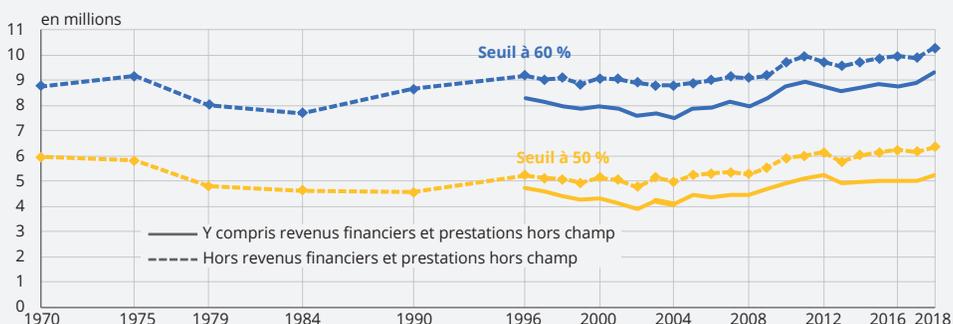
- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités. En 2019, les inégalités et le taux de pauvreté diminueraient », *Insee Analyses* n° 60, novembre 2020.
- « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.

► 1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres depuis 1970

a. Taux de pauvreté



b. Nombre de personnes pauvres



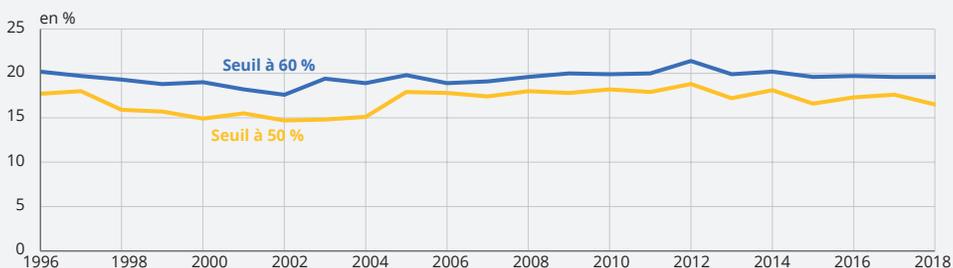
Note : pour assurer une comparabilité temporelle sur longue période, les indicateurs sont calculés sur un périmètre de revenus constant mais incomplet, celui de 1975. Ne sont en effet pas pris en compte les revenus financiers et certaines prestations sociales (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial). En 1970, le périmètre de revenus est plus restreint que sur la période 1975-2018 car l'enquête Revenus fiscaux de 1970 ne contient pas de données relatives à la taxe d'habitation (intitulée alors « contribution mobilière ») et à l'allocation de logement familiale (ALF). Pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série (en 1996, 2010 et 2012), les indicateurs ont par ailleurs été rétropolés de 1975 à 2011.

Lecture : avec la définition retenue depuis 1996, le taux de pauvreté (au seuil à 60 %) s'élevait cette année-là à 14,6 % (soit 8,3 millions de personnes pauvres), contre 16,2 % (soit 9,2 millions de personnes pauvres) avec le périmètre des revenus incomplet disponible depuis 1975.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2018.

► 2. Intensité de la pauvreté depuis 1996



Note : pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série (en 2010 et 2012), les données ont été rétropolées de 1996 à 2011.

Lecture : en 2018, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur de plus de 19,6 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2018.